

## INFOS GÉNÉRALES

Run & Bike de Voves  
**Dimanche 26 Février 2023**  
Les Villages Vovéens

Adresse : Allée du plan d'eau, 28150 Les Villages-Vovéens

9h00 : Accueil

9h30 : Échauffement & reco

10h00 : Départs Run&Bike : Catégorie 1 (1h)

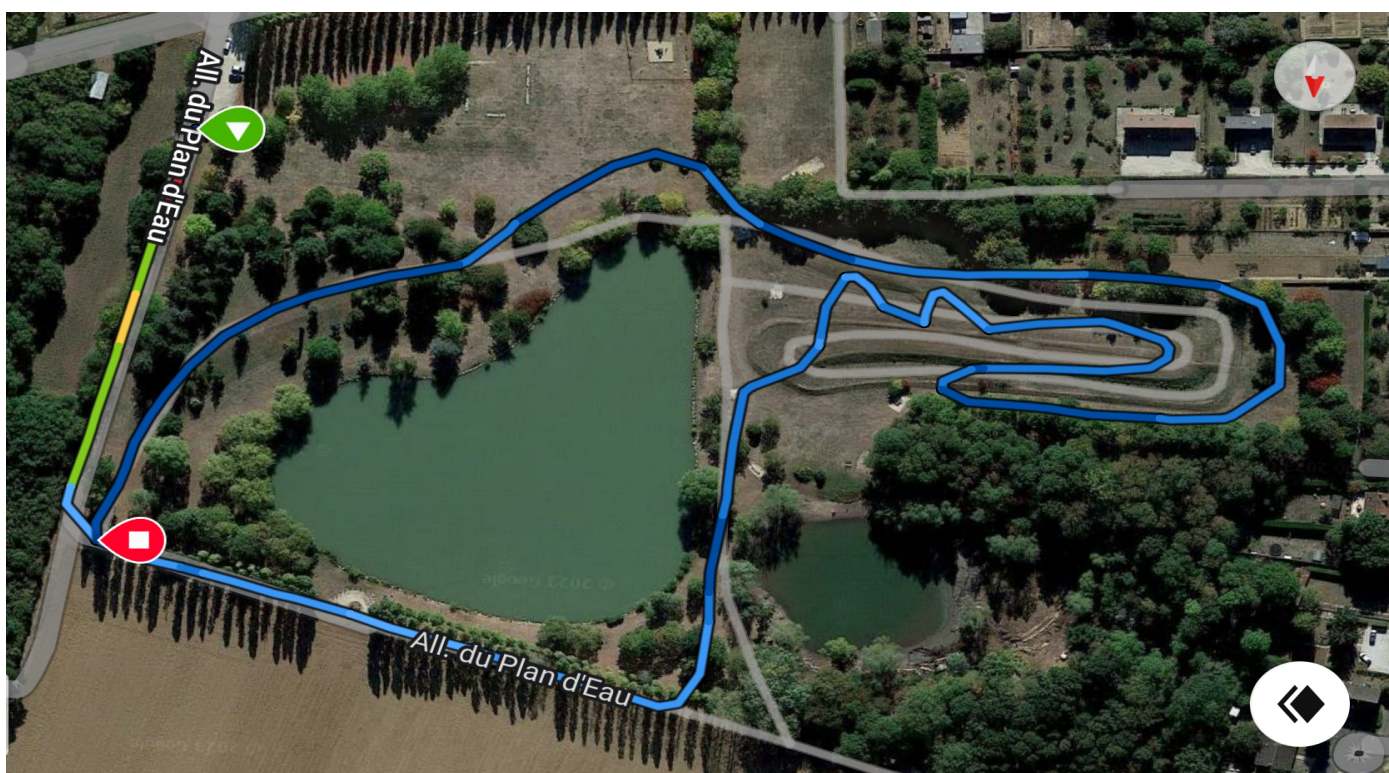
11h00 : Arrivées Catégorie 1

11h15 : Départs Run&Bike Catégorie 2 (45') / 11h30 Catégorie 3 (30')

12h00 : Arrivées Catégories 2 et 3

12h00 : Vin chaud, chocolat chaud, ravitaillement

### Circuit Run & Bike de Voves



Animation interne au club, 6€ par binôme (attention les frais d'inscription ne sont pas pris en charge), amicale, sous la forme d'un entraînement.

Événement ouvert à tous à partir de 15 ans, mais aussi aux familles, amis, sponsors.

### **Certificat médicale non obligatoire**

Respect strict des gestes barrières et des consignes sanitaires en vigueur.

Inscriptions obligatoires pour tous avant **vendredi 24 février 2023 à 21h.**

Lien inscriptions PROTILING : <https://www.protiming.fr/runnings/detail/6379>

Équipes de 2, 1 VTT/ binôme, 1 casque/ personne.

Équipes constituées en amont par vos soins.

Les binômes qui auront des différences de catégorie par équipier partiront dans la catégorie de l'équipier le plus jeune.

Si vous n'avez pas de coéquipier : possibilité d'en trouver un avant (grâce au tableau inscription) ou sur place (équipe de 3 possible).

Vestiaires : aucun vestiaire ne sera disponible.

Consigne : dans le barnum où la validation des inscriptions a été faite.

WC : 2 WC seront disponibles sur le site, les douches ne seront pas disponibles.

Jet d'eau mis à disposition au niveau des WC.

Transmission de main à main ou en gagne-terrain (la dépose des vtt ne doit pas gêner le passage des coureurs).

Infos complémentaires : contactez Côme au 06.25.03.35.99 ou [run.and.tri28@gmail.com](mailto:run.and.tri28@gmail.com) ou <https://www.facebook.com/runandtri>



# Règlement Run & Bike de Voves 2023

## 1/ ORGANISATION

Le club Run & Tri organise la 1ère édition du Run & Bike de Voves, sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon.

## 2/ ÉPREUVE

Épreuve conviviale et accessible à tous. Le Run and Bike est une course qui se déroule par équipe de 2 concurrents avec un seul vélo tout terrain (VTT). Pendant qu'un équipier court, l'autre pédale. Circuit en boucles d'1.2km environ.

Temps de l'épreuve : 1h à partir de 2007 / 45' à partir de 2011/ 30' à partir de 2015.

## 3/ MODALITES DE COURSE

Tout au long du parcours, les équipes ont l'obligation d'être unies lors du passage de l'arche d'arrivée. Les permutations sont libres. Cependant le VTT ne doit pas être posé de façon à gêner le passage des coureurs. En cas de non-respect de ces modalités, une équipe peut être arrêtée par les contrôleurs de course. Dans ses rotations et dans sa progression, chaque équipe doit veiller à ne pas gêner la progression des autres équipes, le fair-play et l'esprit sportif doivent primer.

Le port du casque est obligatoire pour tous les participants.

## 4/ RESULTATS

Aucun classement ne sera effectué.

## 5/ DEPARTS ET ARRIVEES

Le départ et l'arrivée des courses auront lieu à : Allée du plan d'eau, 28150 Les Villages Vovéens

## 6/ PARTICIPATION

La course est ouverte à toute personne, homme ou femme, à partir de 2015, licenciée ou non. Équipe de deux, mixte ou non. Les équipes composées d'un binôme avec une différence d'âge importante, doivent effectuer le parcours approprié pour l'équipier le plus jeune.

## 7/ CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur **PROTIMING** du lundi 30 janvier 2023 au **vendredi 24 février 2023 à 21h** via le site internet <https://www.protiming.fr/runnings/detail/6379>

Pas d'inscription sur place.

Possibilité de compléter son dossier sur place.

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés FFTRI et aux non licenciés FFTRI.

Pour les **mineurs**, apporter **L'AUTORISATION PARENTALE** complétée : [LIEN](#)

Le prix d'engagement est de 6€ par binôme

Tout dossier est considéré comme incomplet s'il manque :

- le paiement des droits d'inscription
- pour les mineurs : L'AUTORISATION PARENTALE

## 8/ ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE DE L'ANIMATION

La participation au Run & Bike de Voves entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course publiés par l'organisateur. Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera pénalisé ou disqualifié. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### **09/ SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE**

Aucun poste de secours ne sera implanté sur le site de la course. L'organisateur de l'événement décline toute responsabilité concernant la forme et la santé des participants.

### **10/ ASSURANCE**

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent. Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols et accidents éventuels.

### **11/ PARCOURS**

Un descriptif détaillé du parcours est disponible page 1 (cf photo) . Il comprend les informations pratiques. Le Run & Bike est une course empruntant des voies goudronnées et des sentiers tout terrain. L'épreuve se déroule à allure libre et n'est pas chronométrée. À tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires des épreuves prévues au programme. Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure. Aucun remboursement ne pourra être demandé.

### **12/ RECOMPENSES**

Un cadeau sera remis à l'ensemble des concurrents mineurs.

### **13/ DROIT A L'IMAGE**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.